

COMMUNIQUÉ

Santé mentale : des projets territoriaux pour améliorer la prise en charge

Marseille, le 28 mars 2019.

« On sait aujourd'hui que 80 % des troubles psychiques se déclarent entre 15 et 20 ans. Ce qui veut dire que nous devons agir très tôt si nous voulons améliorer le parcours de vie des personnes qui vont se retrouver confrontées à ces pathologies »

Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la santé, le 28 juin 2018, à l'issue du premier comité stratégique de la santé Mentale et de la psychiatrie.

Promouvoir la santé dès le plus jeune âge, favoriser le repérage des troubles de santé mentale, améliorer l'accès aux soins de santé mentale le plus tôt possible, puis structurer le parcours des personnes souffrant de troubles psychiques : ce sont les grands objectifs des projets territoriaux de santé mentale (PTSM) que l'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur est en train de construire avec ses partenaires.

Le PTSM tient compte des spécificités du territoire, de l'offre de soins et de services. Il précise les modalités d'accès aux soins et d'accompagnement quelques soient les troubles psychiques concernés et organise la coordination territoriale autour :

- de la prévention (repérage, diagnostic et intervention précoce)
- des modalités et techniques de soins et de prise en charge spécifique
- des modalités d'accompagnement et d'insertion sociale.

Depuis 2018, l'ARS Paca réunit autour de ce projet plus de 200 acteurs du territoire.

La mise en œuvre des projets territoriaux de santé mentale repose sur les acteurs du secteur psychiatrique, du social, du médico-social, les représentants des usagers, les collectivités territoriales, les conseils locaux de santé et les conseils locaux de santé mentale. L'objectif vise à construire des projets intersectoriels (logement, travail, éducation, environnement, autres) qui favorisent le rétablissement et l'inclusion sociale des personnes.

Concrètement ?

1. La composition d'un groupe large, diversifié et inclusif d'acteurs.
2. La réalisation sous un mode participatif d'un diagnostic partagé des besoins et des solutions pour le territoire.
3. L'établissement d'un document écrit détaillant le projet territorial de santé pour une durée de 5 ans.
4. Une contractualisation avec l'ARS à établir dans les 6 mois suivant la remise du projet définissant les engagements mutuels des acteurs et de l'agence.

Où en est-on ?

L'ARS Paca se saisit du cadre des semaines de la santé mentale pour lancer les projets territoriaux de santé mentale dans les six départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Plus de 50 acteurs se sont réunis à Digne-les-Bains le 12 mars 2019 pour commencer les premières réflexions sur le projet territorial de santé mentale de leur territoire. Dans les Bouches-du-Rhône, c'est le 21 mars 2019 qu'une centaine de participants ont ébauché les grandes lignes du projet territorial de santé mentale du département. Le lancement pour le Vaucluse est prévu pour le 1er avril et le 6 mai dans les Hautes-Alpes. Les acteurs de la santé mentale des deux autres départements se réuniront au printemps 2019.

